



- SOMMAIRE DU LIVRET 1 -

1. PREAMBULE.....	3
2. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	4
2.1. Cadre géographique	4
2.2. Cadre géologique.....	4
2.3. Données météorologiques et hydrologiques	5
2.4. Hydrographie	5
3. LES PHENOMENES NATURELS	6
3.1. Définition et choix du périmètre d'étude	6
3.2. Les inondations et crues torrentielles	6
3.2.1. Survenance et déroulement.....	6
3.2.2. Evénements dommageables recensés	6
3.2.3. Les débits des cours d'eau	8
3.2.4. Les inondations par remontées de nappe et ruissellement	8
3.3. Les mouvements de terrain.....	9
3.3.1. Les chutes de blocs.....	9
3.3.1.1. Les instabilités rocheuses	9
3.3.2. Les glissements de terrain.....	10
3.3.3. Les affaissements et effondrements de cavités souterraines	10
3.3.4. Les retraits et gonflements des sols	11
3.4. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes) ..	13
3.5. Les facteurs aggravants.....	13
3.5.1. Les séismes	13
3.5.1.1. Chronique de la sismicité régionale.....	15
4. LES ALEAS.....	16
4.1. Définition.....	16
4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque	17
4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles"	17
4.2.2. Aléa "mouvement de terrain"	18
4.2.2.1. Aléa "chutes de pierres et/ou blocs".....	18
4.2.2.2. Aléa "glissements de terrain"	19
4.2.2.3. Aléa " effondrements brutaux de cavités souterraines "	20
4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)	21
4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes).....	25
5. ENJEUX et VULNERABILITE	26
5.1. Définition.....	26
5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques	26
5.2.1. Les inondations et crues torrentielles.....	26
5.2.2. Les mouvements de terrain	27
5.2.2.1. Les chutes de pierres et/ou blocs.....	27
5.2.2.2. Les glissements de terrain	27
5.2.2.3. Les effondrements brutaux de cavités souterraines	28
6. LES RISQUES NATURELS.....	29

Lien vers le règlement

Légende de la photographie de couverture : Village de Lacourt, rive droite du Salat.

1. PREAMBULE

L'Etat et les communes ont des responsabilités respectives en matière de prévention des risques naturels. **L'Etat doit afficher les risques** en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques et en veillant à ce que les divers intervenants les prennent en compte dans leurs actions. Les communes ont le devoir de prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire, notamment lors de l'élaboration de documents d'urbanisme et de l'examen des demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols.

Le territoire de la commune de Lacourt concerné partiellement par le périmètre d'étude du PPR, est exposé à plusieurs types de risques naturels :

- le **risque inondation et crue torrentielle** en fond de vallée par le Salat et ses affluents,
- le **risque de mouvements de terrain**, distingué en chutes de pierres et/ou blocs en pied de falaise, en glissements de terrain sur certains secteurs de versant, en effondrements brutaux de cavités souterraines.

Ces phénomènes naturels peuvent être générés par des facteurs aggravants parmi lesquels on distingue le **risque sismique** pour la totalité du territoire communal classé en zone de sismicité (1b).

Aussi, une délimitation des zones exposées à ces risques naturels a été réalisée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.) établi en application du Code de l'Environnement, notamment les articles L.561-1 à 561-2 et L.562-1 à 562-7 ; les dispositions relatives à l'élaboration de ce document étant fixées par le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 (cf. annexes).

En permettant la prise en compte :

- des risques naturels dans les documents d'aménagement traitant de l'utilisation et de l'occupation des sols,
- de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre par les collectivités publiques et par les particuliers,

la loi du 22 juillet 1987, support du P.P.R., permet de réglementer le développement des zones concernées, y compris dans certaines zones non exposées directement aux risques, par des prescriptions de toute nature pouvant aller jusqu'à l'interdiction.

En contrepartie de l'application des dispositions du P.P.R., le mécanisme d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, modifiée par l'article 18 et suivants de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, et reposant sur un principe de solidarité nationale, est conservé. Toutefois, le non-respect des règles de prévention fixées par le P.P.R. ouvre la possibilité pour les établissements d'assurance de se soustraire à leurs obligations.

Les P.P.R. sont établis par l'Etat et ont valeur de servitude d'utilité publique (article L.565-4 du Code de l'Environnement ; ils sont opposables à tout mode d'occupation et d'utilisation du sol. Les plans d'urbanisme (PLU, carte communale, ...) doivent respecter leurs dispositions et les comporter en annexe (L 126-1 du code de l'Urbanisme).

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2001 prescrit l'établissement d'un P.P.R. (Plan de Prévention aux Risques naturels prévisibles) de la commune de Lacourt selon l'article L.562-6 du Code de l'Environnement (cf. annexe).

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. Cadre géographique

La commune de Lacourt couvre une superficie de 16,5 km². Son territoire s'étend à l'extrémité ouest du massif de l'Arize, en pays Couserans. Elle est centrée sur la vallée encaissée du Salat, dominée par de grands versants boisés (montagnes de Sourroque et Péréguère).

Le Salat traverse la commune selon un axe nord-sud, dans une véritable gorge encaissée de 300 à 500 m, dont la largeur est de 50 à 100 m sur pratiquement toute la commune. Seul l'ombilic de Lacourt même donne à la vallée un aspect de plaine alluviale, par un méandre large de 400 m, où l'on trouve le bourg de Lacourt installé sur une terrasse dominant une petite plaine inondable.

Cette commune est traversée par la D3 et la D618 qui desservent tout le haut Couserans (vallée du Massat et pays de Seix-Ercé

L'urbanisation se localise :

- sur les lambeaux de terrasses du Salat à hauteur de l'ombilic de Lacourt, le long de la départementale n° 203 pour l'habitat récent de type pavillonnaire .
- le long de la D 203 sous forme de hameaux, agricole, jusqu'à Sengouagneich sur les contreforts de la montagne de Sourroque.

La population de Lacourt est de 279 habitants.

2.2. Cadre géologique

Le secteur d'étude appartient à la zone plissée nord-Pyrénéenne, malgré la présence du Massif déraciné de Kercabanac et de sa couverture primaire. La structure géologique de la commune présente de grands accidents avec une tectonique assez complexe.

Les terrains dans la commune se répartissent en cinq séries principales :

- Les terrains Hercyniens sont composés d'ampélite de Carbonifère, de calschistes et calcaires de Devonien, ils sont présents au nord-Est de la commune. Ils forment les versants à pentes fortes. Ces terrains métamorphiques sont en contact avec les terrains secondaires par une faille.
- Les terrains métamorphiques sont présents à l'Est et au sud de la commune, ils sont composés de formations schisto-gréseuses et cornéennes. Ils forment les versants à pentes fortes.
- Une puissante série de terrains calcaires du Jurassique et de l'Urgo-aptien constitue le synclinal de Sourroque à l'Ouest de la commune. Ce synclinal est déversé vers le Nord-Est. Les terrains calcaires forment la Crête de Sourroque et les versants raides à corniches.
- Une série très réduite de roche éruptive présente des affleurements d'ophites et de Granodiorite au centre de la commune et forme les reliefs.
- Une série plus réduite est composée de terrains liasiques, représentés principalement par les marnes du Toarcien et les argiles bariolées et gypsifères du Trias qui forment les dépressions au centre de la commune.

2.3. Données météorologiques et hydrologiques

A Saint Girons (390 m), les précipitations médianes sont de l'ordre de 1100 mm. Cette valeur se retrouve le long de la vallée du Salat, et n'est dépassée que dans le haut Couserans, à partir de Kercabanac. Les versants et sommets du bassin du Salat sont bien sûr les secteurs les plus arrosés, avec des valeurs médianes dépassant les 2500 mm sur la chaîne axiale. Et c'est bien le haut bassin qui est le véritable château d'eau du Salat, générateur des plus fortes crues. Les années les plus pluvieuses (valeurs dépassées 1 année sur 10) reçoivent 1500 mm à Saint Girons et 3000 mm dans le haut bassin.

Les valeurs journalières, plus représentatives des épisodes pluvieux générateurs de crue, dépassent 70 mm 1 année sur 10 à Saint Girons et 80 mm dans le haut bassin. Mais ce sont bien des records de pluies qui sont observés réellement, avec 190 mm à Aulus les Bains (750m) le 4 octobre 1992 (336 mm en 4 jours, record de 97,5 mm de la moyenne départementale sur la période 1957-1997, 25 communes déclarées en catastrophe naturelle).

Les épisodes à fortes pluies se répartissent de septembre à janvier, avec une occurrence prononcée en septembre, et un risque observé au printemps.

Ce sont les flux d'Ouest et de Nord-Ouest qui sont à l'origine des plus importantes crues du Salat, parfois renforcés par des influences de flux méditerranéens. On observe alors des crues à caractère orageux survenant en été ou en automne (juillet 1897 ou octobre 1907).

De par la géographie et la météo-climatologie de son bassin-versant, le régime des crues du Salat a des caractéristiques montagnardes affirmées, avec un rôle notable de la fusion nivale dans son régime des hautes eaux. Les plus grandes crues historiques sont des crues océaniques pyrénéennes de fin d'hiver et de printemps, avec une occurrence forte entre avril et juillet (juin 1875, mai 1977), mais aussi entre septembre et novembre (octobre 1897, octobre 1937, novembre 1982).

2.4. Hydrographie

Le principal cours d'eau traversant le territoire communal est le Salat, sur un axe sud/nord. Le bassin du Salat qui draine à Lacourt 650 km² (total du bassin à sa confluence avec la Garonne : 1478 km²), est un des principaux affluents pyrénéens de la Garonne. Issu de la vallée de Salau au nord du Massif du Mont Valier, le Salat reçoit plusieurs affluents importants tels que le Garbet ou l'Arac, avant d'entrer dans une longue gorge qui débouche dans la plaine de Saint Girons.

La commune de Lacourt est située sur cet important resserrement que constitue le massif de l'Arize et que le Salat traverse par une profonde gorge. La largeur de la plaine du Salat varie de 30 m aux secteurs les plus étroits de cette gorge, à 400 m au droit de l'ombilic de Lacourt.

Les principaux affluents du Salat à Lacourt sont :

- le ruisseau d'Alos, dévalant les pentes de la Montagne de Sourroque en une gorge encaissée, et débouchant dans le canyon du Salat à Murassé. Ce cours d'eau draine un Bassin Versant de 32,2 km².
- Le Nert, draine un bassin de 26 km² en rive droite du Salat, et conflue avec celui-ci au nord de la commune, à la Porte de Fer. Dans des terrains plus tendres, le Nert développe une vallée inondable large de 50 à 75 m.
- Les ruisseaux d'Erp, du Canon et d'Abeus débouchent dans l'ombilic de Lacourt, et drainent des bassins versants de petites dimensions (respectivement 6,4 ; 3 et 2,9 km²). L'Erp en rive droite traverse le bourg de Lacourt en contrebas d'un encaissement important.

3. LES PHENOMENES NATURELS

Les différents phénomènes naturels pris en compte dans le cadre de ce Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles sont :

- ✎ les inondations et les crues torrentielles,
- ✎ les mouvements de terrain, identifiés en chutes de blocs, effondrements brutaux de cavités souterraines et glissements de terrain,

3.1. Définition et choix du périmètre d'étude

Le périmètre d'étude du P.P.R. de Lacourt définit la zone à l'intérieur de laquelle sera appliqué le règlement de ce document de prévention des risques naturels. Il concerne les secteurs où réside la population et où s'exercent les activités et l'occupation humaine. Il s'agit des zones urbanisées ou susceptibles de l'être, celles d'aménagements touristiques, et enfin les voies de circulations normalement carrossables. L'étude des risques naturels demande, bien entendu, de pratiquer des observations au-delà de ce périmètre.

3.2. Les inondations et crues torrentielles

3.2.1. Survenance et déroulement

Les crues du Salat surviennent plutôt entre avril et juillet, mais aussi entre septembre et novembre. Les plus graves inondations sont des crues océaniques pyrénéennes de fin d'hiver et de printemps.

La disposition du réseau hydrographique donne à l'amont bassin un poids prépondérant dans la genèse et l'évolution des crues. C'est à l'amont de Saint Giron que naissent et se développent les grandes crues inondantes. Cela est confirmé par l'analyse hydrométrique réalisée sur les stations amont du Salat.

Le rôle des convergences est un élément déterminant dans l'évolution des crues, particulièrement sur les sites de Kercabanac (Salat-Arac) et de Saint Giron (Salat-Lez-Baup). Convergence ou décalage des ondes de crue de ces bassins conditionne l'impact de la crue à l'aval, et donc dans tout le secteur d'étude.

Le site d'étude, dans les gorges encaissées du Salat connaît des crues rapides qui s'étalent peu dans l'ombilic de Lacourt. Les transferts sont donc relativement rapides mais la superficie du bassin amont atténue les caractères soudain et violent des crues.

Les petits affluents qui encadrent Lacourt connaissent aussi des crues rapides et violentes, qui s'étalent peu. Les secteurs à enjeux se situent principalement au débouché de ces vallées, à Lacourt même pour le Canon et le ruisseau d'Erp, à Murassé pour le ruisseau d'Alos, à la porte de Fer pour le Nert. Néanmoins les enjeux soumis au risque sont faibles

Le Salat, mais aussi le ruisseau de Canon, sont des cours d'eau dont les inondations concernent les zones urbaines et mettent en jeu la sécurité publique.

3.2.2. Evénements dommageables recensés

Dans le tableau ci-après ne sont mentionnés que les événements notables à partir de la crue de 1875, ayant été à l'origine de dommages sur constructions et ouvrages. Des événements antérieurs à 1875 sont connus, mais ne sont pas significatifs dans le cadre de cette étude. Les hauteurs sont celles de la station de Saint Giron.

Dates	Conséquences	Sources
23 Juin 1875	Inondation du Salat (6m)	RTM 09/DDE 09 AD 09, 49 W 18 AD 09 7 M 7 ²
5 juin 1883	Inondation du Salat	SHC
3-4 octobre 1897	Inondation du Salat (4.00m)	DDE 09 ; Pardé 1935 et 1953 ; sem. cathol. AD 09 7M 7 ⁴
Juin 1900	Inondation du Salat (2.80m)	DDE 09 ; Pardé 1935 et 1953
12 juin 1904	Inondation du Salat (2.70m)	SHC
15-16 déc. 1906	Inondation du Salat (2.75m)	DDE 09 ; Pardé 1935 et 1953
20 déc. 1908	Inondation du Salat (2.80m)	SHC
28 novembre 1931	Inondation du Salat	AD 09, 7M 7 ⁵ ; la Dépêche.
3-4 octobre 1937	Inondation du Salat (3.80m)	AD 09, 7M 15 ; RTM 09
3-4 février 1952	Inondation du Salat (2.80m)	DDE 09, supp.15 ; AD 09, 71E
13 sept. 1963	Inondation du Salat à l'amont et à l'aval de Saint Girons (2.75m)	DDE 09, la Dépêche
1965	Inondation du Salat (2.75m)	DDE 09, la Dépêche
14-15 mai 1966	Inondation du Salat à l'amont de Saint Girons (2.90m)	DDE 09, la Dépêche
19 mai 1977	inondation du Salat, (4.20m)	RTM 09 ; DDE 09 ; SHC ; la dépêche
4-5 octobre 1992	Inondation du Salat (2.96m)	La Dépêche ; SHC ; DDE 09
3 déc. 1995	Crue du Salat (2.78m)	DIREN-DHG

3.2.3. Les débits des cours d'eau

Le Salat à St Girons :

Les valeurs de débit **liquide** portées dans les tableaux ci-dessous sont issues de l' « étude fréquentielle des débits de crue des cours d'eau en Midi-Pyrénées » (DIREN MP, UTM. 1993). Leur estimation à partir d'ajustements statistiques et leur nature (débit extrapolés) doit inciter à la prudence quant à leur précision.

	Le Salat
Aire du bassin versant S.b.v. en km ²	1078
Débit décennal Q10 en m ³ /s	539
Débit centennal Q100 en m ³ /s	964
Plus forte crue connue : 19/05/1977 en m ³ /s	960

Les affluents :

Les valeurs de débit **liquide** portées dans les tableaux ci-dessous résultent de l'estimation à partir des données de la station de Saint Girons et des données pluviométriques de Saint Girons-Antichan (Formules de prédétermination de Crupedix, et Rationnelle). La grande variabilité des données de stations hydrométriques de BV comparables ne permet pas de réaliser des comparaisons fiables. Nous nous en tenons donc aux évaluations hydrologiques calculées.

	Rau d'Alos	Rau de Canon	Rau d'Erp	Rau d'Abeus	Rau de Nert
Aire du bassin versant S.b.v en km ²	32,2	3	6,4	2,9	26
Débit décennal Q10 en m ³ /s	32,2	7,3	15,6	7	27
Débit centennal Q100 en m ³ /s	50,2	10	21,25	10	43

Ces données de débits **liquides** ne tiennent cependant pas en compte des transports solides, ni des ruptures d'embâcles, constituées par des bois flottés qui accompagnent le plus souvent les forts écoulements.

3.2.4. Les inondations par remontées de nappes et par ruissellement

Ces inondations se produisent principalement par débordement en surface d'eaux circulant dans des massifs calcaires soit par un réseau largement ouvert (karst), soit par une multitude de fissures (nappe de fissures). Les remontées de nappes débordantes surviennent également dans des ensembles alluviaux mais elles coïncident souvent avec les inondations des cours d'eau qui les alimentent et se confondent alors avec elles.

Dans la commune de Lacourt, les pluies abondantes et prolongées peuvent recharger la nappe au point de la faire déborder dans tous les points bas des versants en particulier dans le secteur d'Anat.

3.3. Les mouvements de terrain

3.3.1. Les chutes de blocs et de pierre

Elles peuvent être provoquées par :

- des discontinuités physiques de la roche, les plus importantes étant les multiples fractures qui découpent les falaises et les affleurements rocheux,
- une desquamation superficielle de la roche, résultat d'une altération chimique par les eaux météoriques,
- une action mécanique telle que renversement d'arbres ou des ébranlements d'origine naturelle tels que les séismes, ou artificielle tels que les ébranlements ou les vibrations liés aux activités humaines (circulation automobile, minage, ...),
- par processus thermiques tels que l'action du gel et du dégel, d'hydratation ou de déshydratation de joints interbancaux.

Les diverses instabilités rocheuses font l'objet d'une typologie et d'une classification mentionnées dans le tableau ci-dessous :

0	1dm ³	1m ³	10 ⁴ m ³	10 ⁶ m ³
pierres	blocs	éboulement	éboulement majeur	écroulement catastrophique

3.3.1.1. Les instabilités rocheuses

Les chutes de blocs et de pierres sont actives et observables sur les versants à forte pente supérieure à 60 %. Au sud de Lacourt, il y a des chutes de rocher dominant la route du tunnel sur la rive droite du Salat au sud de Lacourt, issues de l'altération et de la fracturation par l'effet du gel-dégel dans les formations Granodiorite. Dans ce secteur, des travaux de protection de la route du tunnel par des gabions ont été réalisés. Une carte postale datant des années 1917-1919, montre 150.000 m³ de terre éboulées dans le Salat, en amont du pont de Lacourt à la hauteur du premier tunnel construit postérieurement.

Le 11 juin 1984, il y a eu des effondrements de rochers sur la CD 618 à la Chartreuse. Une brèche de 20 à 25 mètres de large sur 100 mètres de haut s'est ouverte dans le flanc de la montagne avant de s'épancher sur la route submergée par un amas de terre, de rochers et d'arbres déracinés. Une source située au sommet de l'éboulis semble être à l'origine de ce glissement. Ces effondrements font suite à des pluies diluviennes. Dans ce secteur, il y a eu une implantation des filets pour protéger la CD 618.

Les chutes de pierres sont potentielles sur tous les versants à pente forte supérieure à 60 % dans les formations Ampélite au nord d'Anat et dans les calcschistes et calcaires à l'est du Pec.

Au sud de la commune, les formations cornéennes sont souvent diaclasées et constituent des potentialités en matière des chutes de blocs, pouvant être activées lors d'événement pluviométriques conséquents. Lors de notre visite du 1er février 2001, nous avons constaté des chutes de pierre à plusieurs endroits sur CD 618, suite à des épisodes pluvieux de fin janvier 2001.

3.3.2. Les glissements de terrain

Les formations marneuses, argileuses, gypseuses et les colluvions variées couvrent 20% de la commune. Des glissements de terrain ont été constatés dans les affleurements de gypse et argiles bariolées de Keuper qui couvrent tout le fond de la vallée de Canou (de Murassos à Nabech).

Le secteur de Murassos à Nabech voit la présence d'affleurements de calcaire Bathonien, de marnes Toarciennes, de calcaires de lias, de gypse et d'argiles bariolées de Keuper sur 200 m de large.

Ces affleurements marneux, argileux, gypseux et de colluvions posent plusieurs problèmes :

- la circulation d'eaux favorise le glissement de terrain dans les argiles bariolées surtout sur les versants à pente supérieure à 15 % ; les versants à pente inférieure à 15 %, en étant indemne, les perturbations paraissent liées essentiellement au retrait et gonflement d'argile. Ce sont les tassements différentiels au sol qui sont à l'origine des désordres aux constructions.

- la circulation d'eau dans les terrains gypseux favorise la dissolution et peut provoquer le glissement ou l'effondrement. Dans le secteur de l'Auzies jusqu'à Nabech, nous avons observé des glissements dans les terrains gypseux.

Les marnes Toarciennes et les colluvions variées sont potentiellement propices aux glissements de terrain, surtout sur les versants à pente supérieure à 15 %. Les glissements de terrain restent potentiels dans les secteurs de Millas et de Murassos.

Des glissements de terrain affectent également les affleurements schisto-gréseux (secteurs du Souquetous et Chunau)t. Ces formations métamorphiques sont très altérées et souvent des matériaux glissés atteignent la RD 203.

Enfin des glissements de dépôts de pente sur les roches corméennes touchent le secteur de Sengouagneich.

Les détails morphologiques attestant d'une forte potentialité des mouvements de terrain repérables sur le terrain sont les ressauts rocheux sous la ligne de crête, les bombements ou les bourrelets le long des versants, des niches de décollement ou d'arrachement dans les parties les plus raides affectées par la circulation des eaux.

3.3.3. L'affaissement et l'effondrement de cavités souterraines naturelles ou artificielles.

L'effondrement de cavités souterraines naturelles est assez limité dans le périmètre d'étude. Par contre l'effondrement de cavité artificielle est possible dans la commune de Lacourt.

- **Le karst de surface** : les affleurements jurassiques (Dolomies noires) couvrent une petite partie du périmètre du PPR dans la commune de Lacourt. Dans le secteur Est d'Atès, nous avons trouvé deux dolines au fond d'une vallées sèche. La formation de ces dolines est liée à la dissolution karstique et aux perturbations d'origine tectonique.

Il s'agit ici d'un karst actif de surface, avec des dolines qui se présentent sous forme de dépressions fermées circulaires de 50 à 80 m de diamètre. Les fonds de ces dolines sont empâtés par des argiles de décalcification de couleur brune. Le drainage de ces dolines s'effectue souterrainement par l'intermédiaire des fonds de dolines.

Ces dolines peuvent être affectés par des effondrements brutaux dû à la présence de cavités sous-jacentes et par des variations de volume des argiles.

- **Le paléokarst et les cavités souterraines** : Tous les terrains calcaires dans la commune de Lacourt abritent des cavités souterraines et des vestiges d'anciens conduits karstiques. Il est difficile de dater la mise en place de ces formes paléokarstiques, mais on peut les rattacher aux paléokarsts tertiaires fréquents dans la région, formées après la mise en place de la chaîne pyrénéenne, à partir de paléocène.

Dans la commune de Lacourt, nous avons trouvé des conduits de paléokarsts dans les roches calcaires (jurassique) qui constituent les versants à l'Est de la commune, dans les secteurs de Calas, Millas et Maille Longue. Ces conduits sont des petites cavités ou des réseaux karstiques remplis d'argiles rouges de décalcification. Elles ont par endroits constitué de véritables pièges à sédiments, et l'existence de tels colmatages de sédiments anciens est sans nul doute anté-quadernaire.

Ces secteurs paléokarstiques présentent deux types de risque, soit par soutirage des argiles de remplissage des cavités souterraines, soit par variations de volume des argiles dans les conduits.

- **L'effondrement de cavités artificielles** : Les effondrements ou affaissements possibles sont liés à l'exploitation des matériaux dans les mines de plâtre dans le secteur de Nabech et les anciennes mines de fer à la Harau.

Nous avons recensé plusieurs galeries parallèles (avec des longueur de 50 à 70 m) dans les terrains gypsifères tout autour du château de Nabech. Selon de témoignage, il existe 136 marches à descendre pour l'exploiter les matériaux dans plusieurs galeries. Dans ces terrains gypsifères, le risque des effondrements ou des affaissements de cavités est très important. Il faut éviter de s'implanter dans le secteur du château de Nabech.

3.3.4. Les retraits et gonflements du sol (Source : GUIDE DE PREVENTION "Sécheresse et Construction", Ministère de l'Environnement, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Délégation aux Risques majeurs.)

Remarque : Il s'agit d'un risque d'ordre géotechnique, lié à la nature des sols qui concerne toute l'étendue du territoire communal et dont il doit être tenu-compte en particulier dans la réalisation des projets de construction ; il ne fait pas l'objet d'un zonage au titre du présent document.

Les constructions sinistrées sont généralement sur sols argileux, c'est à dire des sols fins, comprenant une proportion importante de minéraux argileux (argiles, glaises, marnes, limons). Ce sont des sols collant lorsqu'ils sont humides, mais durs à l'état desséchés. Les **phénomènes de capillarité et surtout de succion** régissent le comportement et les variations de volume des sols face aux variations de contraintes extérieures. Lorsqu'un sol saturé perd de l'eau par évaporation, il diminue de volume proportionnellement à la variation de teneur en eau. En deçà d'une certaine teneur en eau, le sol ne diminue plus de volume et les vides du sol se remplissent d'air. Cependant des désordres peuvent survenir au retour des précipitations par absorption d'eau et gonflement au-delà du volume initial, si certaines conditions d'équilibre du sol ont été modifiées.

Les déformations verticales de retrait ou de gonflement peuvent atteindre et même dépasser 10 %. La profondeur de terrain affectée par les variations saisonnières de teneur en eau ne dépasse guère 1 à 2 m sous nos climats tempérés, mais peuvent atteindre 3 à 5 m, lors d'une sécheresse exceptionnelle ou dans un environnement défavorable.

✓ **Manifestations des désordres liées au comportement des sols en fonction de la teneur en eau.**

Pendant une sécheresse intense, ce sont les **tassements différentiels** (pouvant atteindre plusieurs centimètres) du sol qui provoquent des désordres aux constructions.

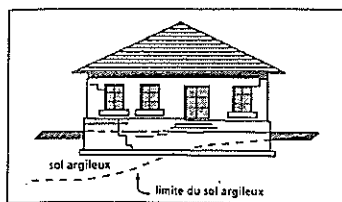


Figure n°1 : Désordres partiels dus à la variation d'épaisseur du sol argileux sensible.

En outre, le retrait des sols peut supprimer localement le contact entre la fondation et le terrain d'assise, entraîner l'apparition de vides et provoquer des concentrations de contraintes et des efforts parasites. Face à ses tassements différentiels, le comportement de la structure dépend de ses **possibilités de déformation**. Lorsque les sols se réhumidifient, ils ne retrouvent pas complètement leur volume antérieur et les fissures des bâtiments ne se referment pas tout à fait. Les désordres se manifestent dans le gros œuvre par la **fissuration** des structures (enterrées ou aériennes) qui recoupe systématiquement les points faibles (ouvertures dans les murs, les cloisons, les planchers ou les plafonds). et le **déversement des structures** affectant les parties fondées à des niveaux différents.

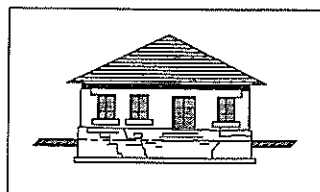


Figure n°2 : Désordres à l'ensemble du soubassement et de l'ossature

Les principaux désordres affectant le second œuvre sont la **distorsion des ouvertures**, le **décollement** des éléments composites, l'**étirement** (compression, étirement des canalisations - eau potable, eaux usées, gaz, chauffage central, gouttières ...)

Les aménagements extérieurs subissent également des désordres du même type que le gros œuvre. Il peut s'agir des dallages et trottoirs périphériques (Fig n° 3), des terrasses et escaliers extérieurs (Fig n° 4), des petits bâtiments accolés (garage, atelier) (Fig n° 5), des murs de soutènement (par ex. descente de garage), des conduites de raccordement des réseaux de distribution, entre le bâtiment et le collecteur extérieur (en l'absence de raccord souple) (Fig n° 6).

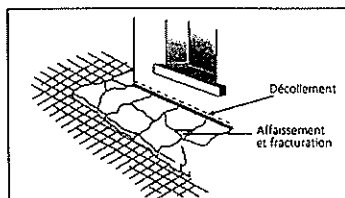


Figure n°3 : Désordres aux dallages extérieurs

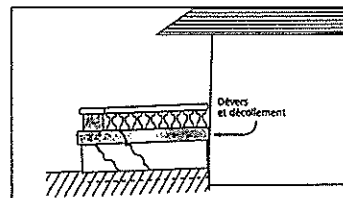


Figure n°4 : Désordres affectant une terrasse

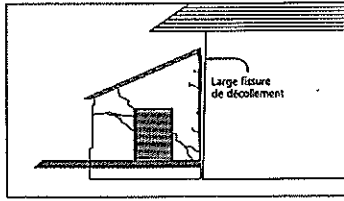


Figure n°5 : Désordres affectant un appentis

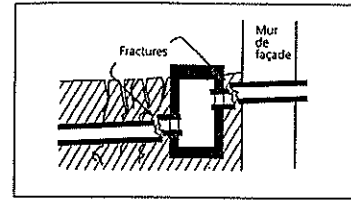


Figure n°6 : Désordres affectant une conduite enterrée

Les variations de teneur en eau saisonnières des terrains argileux sur une pente provoquent leur déplacement vers l'aval. C'est ce **phénomène de solifluxion** qui peut concerner une couche de l'ordre du mètre. La sécheresse ouvrant des fissures aggrave le phénomène. Ce problème concerne également les remblais argileux (Fig n°7).

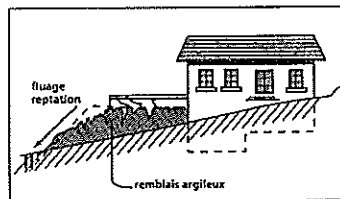


Figure n°7 : Aggravation par la sécheresse de désordres affectant un remblai argileux

3.4. Carte de localisation des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N. n° 2047 OT, feuille Saint-Girons au 1/25 000 sont représentés :

- d'une part les événements qui se sont produits d'une façon certaine,
- d'autre part les événements supposés, anciens ou potentiels déterminés par photo-interprétation et prospection de terrain ou ceux mentionnés par des témoignages non recoupés ou contradictoires.

3.5. Les facteurs aggravants

3.5.1 Les séismes

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre. Cette cassure intervient quand les roches ne peuvent plus résister aux efforts engendrés par leurs mouvements relatifs (tectonique des plaques).

A l'échelle d'une région, on peut savoir si des séismes peuvent survenir mais on ne sait pas dire quand ni où. Les intensités et les directions respectives de ces trois composantes sont évidemment fonction de l'énergie libérée par le séisme et de son mécanisme au foyer.

Lors d'un séisme, les efforts supportés par les constructions peuvent être de type cisailant, compressif ou encore extensif. Dans les cas extrêmes, ces efforts peuvent entraîner la destruction totale des bâtiments.

La commune de Lacourt appartient au canton de Saint Girons. Lors de l'établissement du zonage sismique de la France en 1985 par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (B.R.G.M.), il a été classé en zone de sismicité faible, dite zone 1b.

Cette détermination résulte d'une analyse des séismes passés, de la connaissance des dommages causés en référence à une échelle de gradation des intensités mais également aujourd'hui à celle de la mesure instrumentale de l'énergie libérée par les secousses sismiques. Pour cela est utilisée l'échelle de gradation de l'intensité et de la magnitude des séismes ci-après :

Intensité Echelle MSK*	Effet sur la population	Autres effets	Magnitude Echelle de Richter
I	Secousses détectées seulement par des appareils sensibles		1,5
II	Ressenties par quelques personnes aux étages supérieurs		2,5
III	Ressenties par un certain nombre de personnes à l'intérieur des constructions. Durée et direction appréciables		
IV	Ressenties par de nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur des constructions.	Craquement de constructions Vibration de la vaisselle	3,5
V	Ressenties par toute la population	Chutes de plâtres. Vitres brisées. Vaisselle cassée.	
VI	Les gens effrayés sortent des habitations ; la nuit, réveil général.	Oscillation des lustres. Arrêt des balanciers d'horloge. Ebranlement des arbres. Meubles déplacés, objets renversés.	4,5
VII	Tout le monde fuit effrayé	Lézardes dans les bâtiments anciens ou mal construits. Chute de cheminées (maisons). Vase des étangs remuée. Variation du niveau piézométrique dans les puits.	5,5
VIII	Epouvante générale.	Lézardes dans les bonnes constructions. Chute de cheminées (usines), clochers et statues. Eroulement de rochers en montagne.	6,0
X	Panique générale	La plupart des bâtiments en pierre sont détruits. Dommages aux ouvrages de génie civil. Glissements de terrain.	
XI	Panique générale	Larges fissures dans le sol, rejeu des failles. Dommages très importants aux constructions en béton armé, aux barrages, ponts, etc ... Rails tordus. Digues disjointes	8,0
XII	Panique générale	Destruction totale. Importantes modifications topographiques.	8,5

*M.S.K. : Medvedev - Sponhauer - Karnik

Les séismes sont cités comme facteur déclenchant de mouvements de terrains et de chutes de blocs en particulier.

3.5.1.1 Chronique de la sismicité régionale

Elle est connue grâce à une compilation des textes historiques, rassemblée dans l'ouvrage de J. VOGT "Les tremblements de terre en France" qui mentionne le très violent séisme de 1755 qui bouleversa le pays de Foix. Le tableaux ci-après, extraits de cet ouvrage, exposent les événements sismiques marquants perçus dans la commune ou le département de l'Ariège.

Date Séisme	Lieux et aires affectées dans la région et hors d'elle	Effets régionaux	Intensité (échelle MSK)	Nature des sources	Anthologie
1755	Ensemble des Pyrénées ?	- Changement de cours des ruisseaux - Mouvements de terrain - Abandon des villages		Historien (<u>Revue Pyr. et Fr. Mérid.</u> t. VII)	Pays de Foix : "... Plusieurs ruisseaux changèrent de lit, des rivières furent débordées par les eaux et des montagnes éprouvèrent de si fortes secousses que des rochers se détachèrent de leurs sommets. La frayeur ... fut telle, que plusieurs villages restèrent déserts et abandonnés pendant plus de 24 heures ..." (Castillon d'Aspet. Histoire du Comté de Foix, t. II, p. 411, d'après F. Marsen, 1895, Météorologie ancienne du midi pyrénéen,
5-01-1840	Région comprise entre St-Girons et Bagnères de Bigorre	Dégâts non localisés		Presse Compilateurs	" ... depuis St-Girons jusqu'à Bagnères de Bigorre, a été ressenti ... un tremblement de terre ... Des tuyaux de cheminée et des cabanes ont été renversées dans plusieurs localités". (<u>Echo du monde savant</u> , 22.01.1840)
22-02-1852	- Vicdessos - Sem - Goulier - Auzat - Massat - Foix	Région de Vicdessos : Frayeur	Vicdessos : VI	Presse (<u>Etoile de Pamiers</u> , 1.03.1852).	Vicdessos : "une personne ... a vu la muraille de sa chambre osciller d'une manière si forte qu'elle ... n'a pas hésité à s'élancer par la fenêtre sur un monceau de neige. Un mari et sa femme se sont pareillement enfuis de leurs chambres sans vêtement"
15-01-1870 (assimilé régional)	- Ensemble de la région ? - Tarbes - Auch, Toulouse, Agen, Bordeaux - Espagne	Sud-Ouest de la région : . Lézardes . Frayeur	Cierp : VI Bagnères de Luchon : VI Vielle Aure : VI Vicdessos : VI	Presse (<u>Journal de St Gaudens</u> , 17.01.1870). Compilateurs	Cierp : " ... l'église ... aurait été lézardée". Bagnères de Luchon : " ... beaucoup de maisons auraient plus ou moins souffert".
29-11-1919	- Ensemble de la région ? - Roussillon	Foix Légers dégâts	Foix Légers dégâts	Presse Compilateurs	Foix : " ... on ne signale que des dégâts peu importants". (<u>Eclairer de Nice</u> , 30.11.1919).
19-11-1923	Ensemble de la région		Bagnères de Luchon : VII St Béat : VI Fos : VI Melles : VI Barjac : V-VI Mercenac : V-VI Foix : V-VI	Presse Enquête B.C.S.F. Enquête G. ASTRE, 1923, le tremblement de terre pyrénéen du 19 novembre 1923 Compilateurs	"Tout le St Gironnais a été violemment secoué, avec dégâts dans les édifices un peu vieux, dans les cloisons et les plafonds, fissuration de quelques clochers, etc ..." (, <u>Bull. Hist. nat.</u> Toulouse, t. LI, p. 653) "Bagnères de Luchon : E.W. durée 12 secondes, chute de cheminées, de pans de corniches, d'ardoises des toitures, ... Tunnel de l'ouvrage du lac d'Oo : l'équipe de nuit qui y travaillait aux réparations, crut que le tunnel s'effondrait en tous sens et eut une frayeur telle que les ouvriers eurent longtemps de l'appréhension à y reprendre le travail, certains d'entre eux y perdirent même l'équilibre, une fissure est apparue dans la maçonnerie" (même source).
18 février 1996	- Pyrénées Orientales - Aude et Ariège		St Paul de Fenouillet VI Foix V	Presse	Eglise de St Paul de Fenouillet fissurée, lézardes et éboulements en Fenouillèdes. Secousse ressentie à Perpignan, Carcassonne, Millau, Toulouse, Foix et en Catalogne espagnole.

Plus récemment des secousses sismiques ont été également enregistrées dont celle d'Aulus (magnitude 3,5 éch. de Richter), le 02.10.85 et celle de St Paul de Fenouillet (magnitude 5,6 éch. de Richter et intensité VI à St Paul de Fenouillet et V à Foix), le 08.02.96, ressentie à Perpignan, Carcassonne, Millau, Toulouse, Foix et la Catalogne espagnole.

4.1. Définition

En matière de risques naturels, il est nécessaire de faire intervenir dans l'analyse du risque objectif en un lieu donné, à la fois :

- la notion d'intensité du phénomène qui a, la plupart du temps, une relation directe avec l'importance du dommage subi ou redouté ;
- la notion de fréquence de manifestation du phénomène, qui s'exprime par sa période de retour ou récurrence, et qui a, la plupart du temps, une incidence directe sur la "supportabilité" ou "l'admissibilité" du risque. En effet, un risque d'intensité modérée, mais qui s'exprime fréquemment, voire même de façon permanente (ex : mouvement de terrain), devient rapidement incompatible avec toute implantation humaine.

Ainsi l'aléa du risque naturel en un lieu donné peut se définir comme la probabilité de manifestation d'un événement d'intensité donnée.

Dans une approche qui ne peut que rester qualitative, la notion d'aléa résulte de la conjugaison de deux valeurs :

- ✓ *l'intensité du phénomène* : elle est estimée, la plupart du temps, à partir de l'analyse des données historiques et des données de terrain (chroniques décrivant les dommages, indices laissés sur le terrain, observés directement ou sur photos aériennes, etc.) ;
- ✓ *la récurrence du phénomène*, exprimée en période de retour probable (probabilité d'observer tel événement d'intensité donnée au moins une fois au cours de la période de 1 an, 10 ans, 50 ans, 100 ans, ... à venir) : cette notion ne peut être cernée qu'à partir de l'analyse de données historiques (chroniques). Elle n'a, en tout état de cause, qu'une valeur statistique sur une période suffisamment longue. En aucun cas, elle n'aura valeur d'élément de détermination rigoureuse de la date d'apparition probable d'un événement qui est du domaine de la prédiction (évoquer le retour décennal d'un phénomène naturel tel qu'une avalanche, ne signifie pas qu'on l'observera à chaque anniversaire décennal, mais simplement que, sur une période de 100 ans, on a toute chance de l'observer 10 fois).

On notera, par ailleurs, que la probabilité de réapparition (récurrence) ou de déclenchement actif d'un événement, pour la plupart des risques naturels qui nous intéressent, présente une corrélation étroite avec certaines données météorologiques, des effets de seuils étant, à cet égard, assez facilement décelables :

- ✓ hauteur de précipitations cumulées dans le bassin versant au cours des 10 derniers jours, puis des dernières 24 heures, neige rémanente, grêle, ... pour les crues torrentielles,
- ✓ hauteur des précipitations pluvieuses au cours des derniers mois, neige rémanente, pour les instabilités de terrain,

L'aléa du risque naturel est ainsi, la plupart du temps, étroitement couplé à l'aléa météorologique et ceci peut, dans une certaine mesure, permettre une analyse prévisionnelle utilisée actuellement, surtout en matière de crue, mais également valable pour le risque "mouvements de terrain".

En relation avec ces notions d'intensité et de fréquence, il convient d'évoquer également la notion d'extension marginale d'un phénomène.

Un phénomène bien localisé territorialement, c'est le cas de la plupart de ceux qui nous intéressent, s'exprimera le plus fréquemment à l'intérieur d'une "zone enveloppe" avec une intensité pouvant varier dans de grandes limites. Cette zone sera celle de l'aléa maximum.

Au-delà de cette zone, et par zones marginales concentriques à la première, le phénomène s'exprimera de moins en moins fréquemment et avec des intensités également décroissantes. Il pourra se faire, cependant, que dans une zone immédiatement marginale de la zone de fréquence maximale, le phénomène s'exprime exceptionnellement avec une forte intensité ; c'est, en général, ce type d'événement qui sera le plus dommageable car la mémoire humaine n'aura pas enregistré, en ce lieu, d'événements dommageables antérieurs et des implantations seront presque toujours atteintes.

4.2. Echelle de gradation d'aléas par type de risque

En fonction de ce qui a été dit précédemment, nous nous efforcerons de définir quatre niveaux d'aléas pour chacun des risques envisagés : aléa fort - aléa moyen - aléa faible - aléa très faible à nul.

Cette définition des niveaux d'aléas est bien évidemment entachée d'un certain arbitraire. Elle n'a pour but que de clarifier, autant que faire se peut, une réalité complexe en fixant, entre autres, certaines valeurs seuils.

4.2.1. L'aléa "inondations et crues torrentielles"

L'intensité de l'événement peut être caractérisée comme suit :

- ✓ *Intensité faible* : débordement limité avec lame d'eau de hauteur n'excédant pas 0,5 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - peu ou pas d'arrachements de berges avec transports solides - peu ou pas de dépôts d'alluvions - pas de déplacements de véhicules exposés et de légers dommages aux habitations.
- ✓ *Intensité moyenne* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 0,5 m mais n'excédant pas 1 m et vitesse inférieure à 0,5 m/s - pas d'arrachements et ravinements de berges excessifs - assez fort transport solide emprunté surtout au lit du cours d'eau, avec dépôt d'alluvions (limon, sable, graviers) sur une épaisseur inférieure à 1 m - emport des véhicules exposés - légers dommages aux habitations (inondations des niveaux inférieurs).
- ✓ *Intensité forte* : débordement avec lame d'eau de hauteur supérieure à 1 m ou vitesse supérieure à 0,5 m/s - très fort courant - arrachements et ravinements de berges importants - fort transport solide et dépôts d'alluvions de tous calibres sur une épaisseur pouvant dépasser le mètre - affouillement prononcé de fondations d'ouvrages d'art (piles, culées de ponts ; digues) ou de bâtiments riverains - emport de véhicules.

Le niveau d'aléa est ensuite défini en croisant pour chaque zone la récurrence prévisible de l'événement (annuelle, décennale, centennale) avec le niveau d'intensité.

Tableau récapitulatif : Aléa "crues torrentielles"

Récurrence Intensité	annuelle	décennale	centennale
Fort H > 1 m ou V > 0.5 m/s	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen H < 1 m et V < 0.5 m/s	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible H < 0,5 m et V < 0.5 m/s	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2. Aléa "Mouvements de terrain"

Il est représenté par celui des chutes de pierres et/ou de blocs, des glissements de terrain et effondrements brutaux de cavités souterraines.

4.2.2.1. Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

Ce risque est très important à l'aplomb de toute falaise rocheuse ou escarpements. On peut avoir une idée de l'intensité du phénomène naturel en analysant la répartition des blocs (fréquence - dimension) sur un versant exposé. On n'a malheureusement que peu d'éléments d'appréciation de la fréquence (temporelle) de ce phénomène naturel, hormis quelques chroniques locales et de mémoire récente.

Il est toutefois possible de dresser une carte de l'aléa par zone d'aléa décroissant, à partir de la source des décrochements. A noter que les blocs les plus volumineux ont une portée plus longue, une fréquence plus faible, mais un impact plus dommageable : il existe donc une zone marginale où les impacts très dommageables dus aux gros blocs sont peu fréquents : l'aléa reste cependant non négligeable.

Pour permettre d'affiner l'aléa "Chute de pierres et/ou de blocs" des investigations ont été réalisées dans les zones de départ de chutes de blocs prévisibles pour l'acquisition de données :

- géologiques : lithologie, structurale, tectonique,
- géométriques : forme, volume et masse initiale des blocs,
- topographiques : altitude de la zone de départ, profil de la pente et de ses particularités susceptibles de modifier la propagation des éléments déstabilisés ainsi que la végétation présente.

Egalement le nombre de cicatrice de départ de blocs en paroi, le nombre et le volume des blocs à la base du versant ont été notés. Enfin en tenant compte des poids au départ et de la maturité des instabilités, il a été arrêté par zone le niveau d'aléa distingué en : Fort, moyen, faible.

Tableau récapitulatif : Aléa "Chutes de pierres et/ou de blocs"

atteinte	annuelle	décennale	centennale
Intensité			
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2.2. Aléa "glissements de terrain"

Le phénomène "glissements de terrain" ne se laisse pas analyser aisément ; en effet :

- * les phénomènes de glissements de terrain :
 - ✓ sont actifs (révélés) ou potentiels : on parlera dans ce dernier cas d'une sensibilité des terrains, non du phénomène lui-même,
 - ✓ les phénomènes révélés ont des dynamiques variables : ils peuvent être d'évolution très rapide, voire brutale (type décrochement en "coup de cuillère", coulées boueuses ... etc.) ou très lente (type fluage de versant),
- * bien que certains grands glissements de terrain semblent obéir à des phénomènes périodiques de réactivation et d'accalmie, d'une façon générale, les instabilités de terrain ne présentent aucune récurrence,
- * en revanche, ils sont tous évolutifs et de façon régressive.

Le risque dû au glissement de terrain se manifeste donc aussi bien à l'amont qu'à l'aval du phénomène lui-même, de façon active ou potentielle.

Intensité du risque "Glissements de terrain" : on peut définir comme suit trois degrés d'intensité des risques :

- * *Intensité faible* :
 - ✓ déformation lente du terrain (fluage) avec apparition de signes morphologiques de surface (boursoflures), ne concernant que la couche superficielle (profondeur de l'ordre de 1 m). En principe, situation non incompatible avec une implantation immobilière, sous réserve d'examen approfondi et d'une adaptation architecturale,
- * *Intensité moyenne* :
 - ✓ déformation lente du terrain (fluage) sur une plus grande profondeur (de l'ordre de 1 à 3 m), avec apparition de signes morphologiques de désordres plus accusés : fortes boursoflures - amorces de gradins, parfois crevasses, arrachements de surface ... etc. - possibilité de rupture d'équipements souterrains (drains, canalisations, ... etc.) - début de désordres au niveau des structures construites (fissuration ... etc.),
 - ✓ cette situation peut apparaître progressivement dans une zone située à l'amont d'un glissement actif,

* *Intensité forte* :

- ✓ déformation plus active du terrain sur une profondeur généralement supérieure à 3 m (5 à 10 m) - signes morphologiques de surface très accusés : fortes boursouflures, gradins, crevasses, décrochements de plusieurs mètres.

Ces glissements peuvent évoluer parfois brutalement en coulées boueuses, laissant apparaître une "niche de décrochement" coupée à vif dans le terrain, avec fortes émergences phréatiques.

En matière de glissements de terrain, la notion de récurrence doit être remplacée par celle d'évolution probable à terme (dynamique lente ou dynamique rapide).

Tableau récapitulatif : Aléa "glissements de terrain"

Evolution	annuelle	décennale	centennale
Intensité			
Fort	aléa Fort	aléa Fort	aléa Fort
moyen	aléa Fort	aléa Fort	aléa moyen
faible	aléa moyen	aléa moyen	aléa faible

4.2.2.3 L'aléa " effondrements brutaux de cavités souterraines "

Il est possible une classification de l'aléa « effondrements brutaux de cavités souterraines » par des critères techniques. Ainsi on peut définir comme suit trois types d'aléas :

* *Aléa faible* :

- ✓ Zone d'extension possible de Paléokarst.
- ✓ Zone de galeries souterraines reconnues (type d'exploitation, profondeur, dimensions connus), sans évolution prévisible, rendant possible l'urbanisation.

* *Aléa moyen* :

- ✓ Zone d'extension possible de Paléokarst au fond des vallées sèches.
- ✓ Zone de galeries souterraines en l'absence d'indice de mouvement en surface.
- ✓ Affleurements de terrain susceptibles de subir des effondrements en l'absence d'indice (sauf gypse) de mouvement en surface.
- ✓ Les dépressions fermées suspectes ou les dolines suspectes.

* *Aléa fort* :

- ✓ Les dépressions fermées ou les fonds des dolines (toute la surface d'un karst actif)..
- ✓ Zones d'effondrements existants.
- ✓ Zones exposées à des effondrements brutaux de cavités souterraines naturelles (présence de fractures en surface).
- ✓ Présence de gypse affleurant ou sub-affleurant sans indice d'effondrement.
- ✓ Zones exposées à des effondrements brutaux de galeries minières (présence de fractures en surface ou faiblesse de voûtes reconnues).
- ✓ Anciennes galeries souterraines abandonnées, avec circulation d'eau.

4.3. Inventaire des phénomènes naturels et niveau d'aléa des zones du P.P.R. (hors séismes)

Il est présenté sous la forme de tableaux :

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
1	Ruisseau d'Alos	Crue torrentielle	Encaissé au fond d'une profonde gorge le ruisseau d'Alos n'a pratiquement aucune possibilité de déborder mis à part sur des lambeaux de méandres. Cet écoulement concentré débouche dans la gorge du Salat à Murassé, une seule maison soumise au risque de crue torrentielle.	Fort
2	Salat	Crue torrentielle	<p>Le Salat entre Murassé et Lacourt traverse d'une gorge et la concentration des écoulements dans ce secteur donne aux crues des caractères torrentiels indéniables et détermine un aléa fort, mais sans aucun débordement. Le seul enjeu de ce secteur est la centrale électrique de Lacourt qui est peu vulnérable.</p> <p>Le secteur de Nabech (village de Lacourt en rive gauche) est soumis dans sa partie basse aux crues du Salat mais sans grande vulnérabilité (pas de débordement sur la D618). Il est aussi soumis aux crues torrentielles du Canon qui débouche dans le village et traverse la route busée. Cette contrainte ne peut empêcher la submersion de la route déjà constatée par des témoignages.</p> <p>Le secteur de Lacourt (en rive droite) est le seul lambeau de vallée dans la gorge de Lacourt est soumis aux inondations du Salat. Cet intrados de méandre n'est cependant pas submersible sur sa totalité, et aucun enjeu n'est à signaler dans cette petite plaine agricole.</p> <p>A l'aval de la commune, entre Lacourt et la Porte de fer le Salat déborde sur ses deux rives, avec submersion de la D3 sur plus de 500 m accompagnée de fortes hauteurs (plus de 1m par endroit). Le Nert, affluent de rive droite conflue avec le Salat en face de la Porte de fer et connaît des crues torrentielles qui peuvent s'ajouter aux crues du Salat.</p>	fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
3	Salat à la traversée de Lacourt	Crue torrentielle	A la traversée de Lacourt, le Salat inonde plusieurs habitations en bordure la RD 618 et RD 3.	faible
4	Ruisseau du Canon	Crue torrentielle	Ce petit bassin en partie karstique connaît des crues soudaines et violentes sans pour autant déborder dans une véritable plaine. Aucun enjeu n'est à signaler avant l'entrée du cours d'eau dans Lacourt (zone 2) mis à part les voies qui le franchissent (D203).	fort
5	Ruisseau d'Erp	Crue torrentielle	Le ruisseau d'Erp est fortement encaissé dans la traversée de Lacourt et ses crues ne menacent pas le village. Seuls quelques enjeux situés à l'amont du village sont soumis au risque.	fort
6	Ruisseau de Fajale	Crue torrentielle	Ce petit ruisseau drain un petit bassin en partie karstique. Il connaît des crues torrentielles soudaines. En amont bassin, il est encaissé et le débordement est limité. Au débouche dans un extrados du Salat à Sarradios, les crues s'épanchent largement dans une mini-plaine, d'autant plus si elle sont concomitantes avec des crues du Salat. Aucun enjeu n'est sensible à ces crues, hormis la D618 qui franchit le Fajale et traverse la plaine.	Fort
7	Ruisseau du Nert	Crue torrentielle	Ce petit cours d'eau connaît des crues torrentielles avec débordements sur une vallée étroite et sans enjeu. Seuls quelques aménagements liés à l'eau sont présents dans la vallée (Source captée de la Tourasse).	Fort
8	Cazès	Chutes de pierres et/ou de blocs	Les chutes de pierre sont issues sur les falaises calcaires à l'ouest de la Chartreuse (D 618). Ces falaises sont susceptibles de libérer des éléments rocheux.	Fort Moyen
9	Bosc Dibin, Sarrat Danat, Perisse	Chutes de pierres et/ou de blocs	Les chutes de pierre sont potentielles sur tous les versants à pente forte supérieure à 60 %, dans les formations Ampélite au nord d'Anat, dans les calcschistes et calcaires à l'est du Pec.	Moyen

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
10	Sarrat Danat, la Tuilerie	Glissement de terrain	Le bas des versants est couvert par des terrains argileux propice au glissement avec saturation en eau issue du ruissellement de versant.	faible
11	Caubet, la Harrau, la Fourest, Lauzette, Paradas, Mourtis, Sarrat de Seix	Chutes de pierres et/ou de blocs	Secteur sud de la commune est composé des formations cornéennes qui sont souvent diaclasées et constituent des potentialités en matière des chutes de blocs, pouvant être activées lors d'événement pluviométriques conséquents.	fort moyen
12	Secteurs de Millas, de Murassos, Maille Longue, Casterano, Prédabeus,	Glissement de terrain	Les secteurs de Millas et de Murassos sont constitués des marnes Toarciens et des colluvions variées qui sont propices aux glissements de terrain, surtout sur les versants à pente supérieure à 15 %.	moyen
13	Fond de la vallée de Canou Echarets, Ribals, Cressols	Glissement de terrain, et effondrement	<p>Tout le fond de la vallée du ruisseau de Canou (de Murassos à Nabech) est constitué de terrains gypseux et argileux particulièrement propices aux phénomènes d'effondrement et de glissements de terrain. Les glissements de terrain restent actifs dans le secteur de l'Auzies jusqu'à Nabech, car la circulation d'eau dans ces terrains gypseux favorise la dissolution et peut provoquer le glissement ou l'effondrement.</p> <p>Nous avons recensé plusieurs galeries parallèles (avec des longueur de 50 à 70 m) dans les terrains gypsifères tout autour du château de Nabech (selon un témoignage, il existerait 136 marches à descendre atteindre les matériaux à exploiter dans plusieurs galeries). Dans ces terrains gypsifères, le risque des effondrements ou des affaissements de cavités est très important. Il faut éviter de s'implanter dans le secteur du château de Nabech.</p>	fort

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
14	Secteur de Sengouagneich : Bernedo, Rang et Bousquet, Cab de la Fourest, Marcadau, Coume de la Borde, Illo, Pradillou	Glissement de terrain	Dans le secteur de Sengouagneich les dépôts de pente couvrent les roches corméennes, qui sont potentiellement propices aux glissements de terrain, surtout sur les versants à pente supérieure à 15 % (D 618) et les talwegs	Fort Moyen
15	Souquetous, Labet, La Barraque, Serrassos, Bouchettes	Glissement de terrain	Les secteurs de Souquetous et de Chunaut sont composés des formations schisto-gréseux. Ces formations métamorphiques sont très altérées et souvent il y a des matériaux qui arrivent sur la RD 203. Les glissements de terrain restent potentiels sur les pentes supérieures à 15 %.	Fort Moyen
16	Baoutès, Plagnoulet, La Ruère, Chunaut	Glissement de terrain	Dans ces formations à pente inférieure à 15%, les perturbations sont liées essentiellement au retrait et gonflement d'argile.	Faible
17	Cressols	Effondrement Chutes de blocs et/ou de pierres	Le secteur Est de l'Atès est constitué de calcaires urgo-aptien et jurassiques (Dolomies noires). Ces terrains calcaires abritent deux dolines au fond d'une vallée sèche. Ces dolines sont colmatées par des argiles. Dans ces secteurs de dolines, il subsiste le risque d'effondrements brutaux de cavités et de variations de volume des argiles dans les cavités. Zone de propagation de blocs issus de la falaise du Tuc de Toup.	Fort Moyen
18	Sansou, Sournis, Gébrède, Saurat, Pré de Bach, Sengouagneich, Atès	Effondrement	Ces secteurs sont constitués des versants calcaires qui abritent des petites cavités souterraines et des vestiges d'anciens conduits karstiques, remplis d'argiles rouges de décalcification. Dans ces secteurs, il faut prendre des précautions et éviter de s'implanter sur des conduits ou des cavités souterraines, en décalant les constructions sur des zones saines.	Faible

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Description de la zone	Niveau d'aléa
19	Montagut, Coumo, Sengouagneich, Esquenac, Peseo des cassé, Berdiès	Glissement de terrain	Ensemble de versants constitués de dépôts de pentes et des colluvions variées propices aux glissements de terrains dans les pentes supérieures à 15%.	Faible
20	La Lauze, Le Fajaou	Chutes de pierres et/ou de blocs	Les chutes de pierre sont issues des Rochers de Gourgues qui dominent la route du tunnel (D3) sur la rive droite du Salat au sud de Lacourt. Ces rochers sont composés de Granodiorite, susceptibles de libérer des éléments rocheux issus de l'altération et de la fracturation par l'effet du gel-dégel.	Fort Moyen
21	La Fourest, Kerols	Chutes de pierres et/ou de blocs	Pieds de versant présentant de fortes potentialités de chutes de blocs et de pierres qui constituent les zones d'atteinte des éléments rocheux en fin de course.	Fort Faible

4.4. Carte des aléas des phénomènes naturels prévisibles (hors séismes)

Sur un extrait de la carte I.G.N., feuille au 1/10 000, et à partir du tableau précédent sont représentés les niveaux d'aléas des différentes zones du P.P.R. à l'intérieur du périmètre d'étude :

Légende (* voir carte ci-contre)

Type de phénomènes naturels prévisibles	Niveau d'aléa par type de phénomènes naturels prévisibles		
	FORT	moyen	faible
Inondations	I1	I2	I3
<i>Crues torrentielles</i>	C1	C2	C3
Ruissellement de versant Remontée de nappe	R1	R2	R3
Mouvements de terrain			
<i>Chutes de blocs</i>	P1	P2	P3
<i>Glissements de terrain</i>	G1	G2	G3
<i>Effondrement de cavités souterraines</i>	F1	F2	F3

5.1. Définition

Les enjeux sont liés à la présence d'une population exposée, ainsi que des intérêts socio-économiques et publics présents.

L'appréciation des enjeux et de leur vulnérabilité résulte principalement de la superposition de la carte des aléas et des occupations du sol, actuelles et projetées. Elle ne doit pas donner lieu à des études quantitatives.

L'identification des enjeux et de leur vulnérabilité est une étape clef de la démarche qui permet d'établir un argumentaire clair et cohérent pour la détermination du zonage réglementaire et du règlement correspondant.

5.2. Evaluation des enjeux et Niveau de vulnérabilité par type de risques

L'évaluation des enjeux et leur niveau de vulnérabilité sont appréciés à partir des facteurs déterminants suivants :

- pour les enjeux humains : le nombre effectif d'habitants, le type d'occupation (temporaire, permanente, saisonnière), et la vulnérabilité humaine qui traduit principalement les risques de morts, de blessés, de sans-abri,
- pour les enjeux socio-économiques : le nombre d'habitations et le type d'habitat (individuel isolé ou collectif), le nombre et le type de commerces, le nombre et le type d'industries, le poids économique de l'activité, et la vulnérabilité socio-économique qui traduit les pertes d'activité, voir de l'outil économique de production,
- pour les enjeux publics : les infrastructures et réseaux nécessaires au fonctionnement des services publics, et la vulnérabilité d'intérêt public qui traduit les enjeux qui sont du ressort de la puissance publique, en particulier : la circulation, les principaux équipements à vocation de service public.

5.2.1. Les inondation et les crues torrentielles

Niveau de vulnérabilité	humaine	socio-économique	d'intérêt public	Total
Secteur de (n° de zone)				
Ruisseau d'Alos (1)	faible	faible	faible	faible
Salat (2)	faible	moyen	moyen	moyen
Salat à la traversée de Lacourt (3)	faible	moyen	moyen	moyen
Ruisseau du Canon (4)	faible	faible	moyen	moyen
Ruisseau d'Erp (5)	fort	moyen	moyen	fort
Ruisseau de Fajale (6)	faible	faible	moyen	moyen
Ruisseau du Nert (7)	faible	faible	faible	faible

5.2.2. Les mouvements de terrain

5.2.2.1 Les chutes de blocs

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Cazès (8)		moyen	faible	moyen	moyen
Bosc Dibin, Sarrat Danat, Perisse (9)		faible	faible	faible	faible
Caubet, la Harrau, la Fourest, Lauzette, Paradas, Mourtis, Sarrat de Seix (11)		faible	faible	faible	faible
La Lauze, Le Fajaou (20)		moyen	faible	moyen	moyen
La Fourest, Kérols (21)		moyen	faible	faible	moyen

5.2.2.2. Glissements de terrain

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Sarrat Danat, la Tuilerie (10)		faible	faible	faible	faible
Secteurs de Millas, de Murassos, Maille Longue, Casterano, Prédabeus, (12)		faible	faible	faible	faible
Fond de la vallée de Canou : Echarets, Ribals, Cressols (13)		faible	faible	faible	faible
Secteur de Sengouagneich : Bernedo, Rang et Bousquet, Cab de la Fourest, Marcadau, Coume de la Borde, Illo, Pradillou (14)		faible	faible	faible	faible
Souquetous, Labet, La Barraque, Serrassos, Bouchettes (15)		faible	faible	faible	faible
Baoutès, Plagnoulet, La Ruère, Chunaut (16)		faible	faible	faible	faible
Montagut, Coumo, Sengouagneich, Esquenac, Pessou del Cassé, Berdiès (19)		moyen	faible	faible	moyen

5.2.2.3. Les effondrements brutaux de cavités souterraines

Secteur de (n° de zone)	Niveau de vulnérabilité	humaine	socio- économique	d'intérêt public	Total
Cressols (17)		faible	faible	faible	faible
Sansou, Sournis, Gébrède, Saurat, pré de Bach, Sengouagneich, Atès (18)		faible	faible	faible	faible

6. LES RISQUES NATURELS

On entend par risques naturels, la manifestation en un site donné d'un ou plusieurs phénomènes naturels, caractérisés par un niveau d'intensité et une période de retour, s'exerçant ou susceptibles de s'exercer sur des enjeux, populations, biens et activités existants ou à venir caractérisés par un niveau de vulnérabilité.

Le tableau ci-après donne, par croisement du niveau d'aléa avec le niveau de vulnérabilité, le niveau de risque naturel des zones directement exposées du P.P.R.

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
1	Ruisseau d'Alos	Crue torrentielle	fort	faible	fort
2	Salat	Crue torrentielle	fort	moyen	fort
3	Crue torrentielle	Crue torrentielle	faible	moyen	faible
4	Ruisseau du Canon	Crue torrentielle	fort	moyen	fort
5	Ruisseau d'Erp	Crue torrentielle	fort	fort	fort
6	Ruisseau de Fajale	Crue torrentielle	fort	moyen	fort
7	Ruisseau du Nert	Crue torrentielle	fort	faible	fort
8	Cazès	Chutes de pierres et/ou de blocs	fort	moyen	fort
9	Bosc Dibin, Sarrat Danat, Perisse	Chutes de pierres et/ou de blocs	moyen	faible	moyen
10	Sarrat Danat, la Tuilerie	Glissement de terrain	faible	faible	faible
11	Caubet, la Harrau, la Fourest, Lauzette, Paradas, Mourtis, Sarrat de Seix	Chutes de pierres et/ou de blocs	fort	faible	fort
12	Secteurs de Millas, de Murassos, Maille Longue, Casterano, Prédabeus,	Glissement de terrain	moyen	faible	moyen

n° de la zone	Localisation	Type de phénomène naturel	Niveau d'aléa	Niveau de vulnérabilité	Niveau de risque
13	Fond de la vallée de Canou, Echarets, Ribals, Cressols	Glissement de terrain et effondrement	fort	faible	fort
14	Secteur de Sengouagneich : Bernedo, Rang et Bousquet, Cab de la Fourest, Marcadau, Coumo de la Borde, Illo, Pradillou	Glissement de terrain	fort	faible	fort
15	Souquetous, Labet, La Barraque, Serrassos, Bouchettes	Glissement de terrain	fort	faible	fort
16	Baoutès, Chunaut, Plagnoulet, La Ruère	Glissement de terrain	faible	faible	faible
17	Cressols	Effondrement, Chutes de blocs et/ou de pierres	fort	faible	fort
18	Sansou, Sournis, Gébrède, Saurat, Sengouagneich, Atès	Effondrement	faible	faible	faible
19	Montagut, Coumo, Sengouagneich, Esquenac, Pessò del Cassé, Berdiès	Glissement de terrain	faible	moyen	faible
20	La Lauze, Le Fajaou	Chutes de pierres et/ou de blocs	fort	moyen	fort
21	La Fourest, Kérols	Chutes de blocs et/ou de pierres	faible	moyen	faible



Direction Départementale de l'Agriculture et
de la Forêt de l'Ariège



PREFECTURE DE L'ARIEGE



restauration des terrains en montagne
Service Interdépartemental de l'Ariège et de
la Haute -Garonne

Commune de

LACOURT

(N° INSEE : 09-149)

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

- P.P.R. -

Livret 1

Rapport de présentation



Prescription : 12 septembre 2001
Elaboration : Novembre 2002

DOCUMENT APPROUVE